





4. Rapport financier par Monsieur Jean-Pierre SQUIRI, Trésorier
5. Rapport de Monsieur Patrick ARTUSO, Commissaire aux Comptes
6. Vote des résolutions financières et des cotisations statutaires
7. Présentation des nouvelles modalités lors d'un vote à bulletins secrets
8. Interventions :

- ⇒ Commission sanglier
- ⇒ Commission lièvre
- ⇒ Commission oiseaux migrateurs
- ⇒ Commission des Galliformes de Montagne
- ⇒ UDUCR 06

9. Questions diverses avec intervention des congressistes

10. Clôture des travaux

11. Remise des médailles

Mr NARDELLI, Maire de Drap, remercie l'ensemble des chasseurs du département présents et les félicite pour les différentes actions qu'ils mènent en faveur de la biodiversité.

Le Président Fédéral Jean-Pierre CAUJOLLE remercie toutes les personnalités présentes et fait ensuite lecture de son rapport moral.

Monsieur CLARY Francis, Secrétaire Général, présente ensuite le rapport d'activités de la saison cynégétique 2021/2022 et la saison en cours.

Monsieur Jean-Pierre SQUIRI, Trésorier, rend compte de la gestion financière pour l'exercice 2021/2022. Il présente également le budget prévisionnel unique (FDC + FDC DGG) pour la saison prochaine (2023/2024).

M. Patrick ARTUSO, Commissaire aux Comptes présente son rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2022. Il certifie l'exactitude des comptes qu'il certifie comme sincères et véritables.



Le Président Jean-Pierre CAUJOLLE, propose ensuite à l'Assemblée Générale de passer au vote des résolutions suivantes :

Résolution N° 1 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président M. Jean-Pierre CAUJOLLE, le rapport d'activités du Secrétaire, M. Francis CLARY, le rapport de gestion par le Trésorier M. Jean-Pierre SQUIRI et les rapports du Commissaire aux Comptes, M. Patrick ARTUSO :

Monsieur Patrick ARTUSO approuve, dans toutes leurs parties lesdits rapports, le bilan le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos au 30 Juin 2022 tels qu'ils ont été présentés, approuve en conséquence les opérations et les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé et donne quitus pour son mandat pour cet exercice au Conseil d'Administration.

Résolution N° 2 :

L'excédent d'exploitation de 59 910 € est affecté en compte de réserve pour investissement.

Résolution N° 3 :

Prix du Timbre cynégétique : 76 €

Prix du Timbre temporaire 9 Jours : 38 €

Prix du Timbre temporaire 3 Jours : 19 €

Résolution N° 4 :

Prix du Timbre grand gibier : 30 €

Prix du Timbre temporaire GG 9 Jours : 15 €

Prix du Timbre temporaire GG 3 Jours : 8 €

Le montant des participations plan de chasse est inchangé.

Résolution N° 5 :

Le budget prévisionnel unique de l'exercice 2023/2024 (Service Général et Service Dégâts Grand Gibier) est approuvé.

Résolution N° 6 :

Prix de la contribution territoriale pour 2023/2024 : 30 €/Adhérent territorial

La Sénatrice, Dominique ESTROSI-SASSONE remercie le Président CAUJOLLE de l'avoir invitée à participer aux travaux de l'Assemblée Générale. En tant que membre du groupe chasse-pêche du Sénat depuis 2014, elle défend la ruralité, les communes, les territoires et donc la chasse à travers la ruralité. Cependant, la chasse est menacée,



sa légitimité est constamment remise en cause. La chasse est tellement contestée qu'on en demande son interdiction et notamment le dimanche (PPL CHASSE).

Sabine GHIBAUDO, Assistante de Direction, présente à l'ensemble des congressistes les nouvelles modalités lors d'un vote à bulletins secrets :

Rappel : Aucun adhérent territorial (mandataire) ne peut détenir plus de XX voix (voix hectares et timbres votes), soit le plafond de 1/100^{ème} du nombre total des adhérents (chasseurs + adhérents territoriaux) de la campagne cynégétique précédente.

► **L'Adhérent territorial** (titulaire de droits de chasse dans le département) peut :

→ Voter avec ses voix hectares : 1 voix pour 50 ha par tranche de 50 ha avec un plafond de 2500 ha

→ Voter avec les voix des chasseurs qui lui ont donné procuration par écrit (liste des timbres votes déposée à la FDC impérativement 20 jours avant l'Assemblée Générale)

Il ne peut plus déléguer ses voix hectares à un chasseur.

A retenir : Au-delà de XX voix (voix hectares + timbres votes), les timbres votes restants peuvent être délégués à d'autres chasseurs (dans la limite de 10 par chasseur) qui ne voteront pas en tant que représentant d'un territoire, mais en tant que chasseurs titulaires de pouvoirs (timbres votes)

→ Ou il décide de déléguer ses voix hectares à un mandataire (Attention uniquement un adhérent territorial (Président d'une Association de Chasse) par écrit

→ Ou peut recevoir délégation par écrit des voix hectares d'un autre adhérent territorial

► **Le chasseur** (titulaire du permis de chasser) peut :

→ Voter lui-même en se présentant avec son permis de chasser validé (06) et son timbre vote (1 voix) le jour de l'Assemblée Générale

→ OU peut disposer de 11 voix au maximum, s'il reçoit délégation écrite d'autres chasseurs dans la limite de 10 voix, plus sa voix, conformément aux statuts de la Fédération (**dépôt obligatoire 20 jours avant l'Assemblée Générale auprès de la Fédération**)

→ Déléguer son timbre vote par écrit à une autre personne physique (chasseur) ou à un mandataire (Président d'une association de Chasse)



Pour la saison écoulée, différentes interventions :

- Monsieur Bernard BONIFASSI, responsable de la Commission Sanglier présente le bilan des prélèvements sangliers.
- Mr Jean-Pierre SQUIRI, responsable de la Commission Lièvre présente le bilan des prélèvements lièvres.
- Monsieur Gérard AUROUSSEAU, Responsable de la Commission Migrateurs présente le bilan de la saison bécassière et des turdids.
- Monsieur Max SANA, Responsable de la Commission des Galliformes de Montagne présente le bilan des prélèvements des Galliformes de Montagne.
- Monsieur Jean-Claude MANJIN, Président de l'UDUCR06 présente son rapport d'activités.

Pierre Paul LEONETTI, Vice-Président de la Métropole, représentant Renaud MUSELIER Président de la Région Sud, annonce qu'il est très heureux de travailler avec les chasseurs. La région sud contribue à une subvention de plus de 500 000 euros par an en PACA pour des actions à mener en faveur de la chasse. Il remercie les chasseurs, car tous les projets réalisés sont à la hauteur de leurs ambitions et sont menés de main de maître.

Jean-Philippe FRERE, au nom de la Chambre d'Agriculture remercie tous les chasseurs ayant participé aux différentes missions de prélèvements loups. Il remercie également tous les chasseurs des différentes Associations de Chasse du département qui ont participé aux battues administratives en parfaite collaboration avec les louvetiers.

M. Jean-Pierre CAUJOLLE donne la Parole à M. Eric CIOTTI, Président de la Commission des Finances du Département. Après avoir remercié l'ensemble des présents, il rappelle que le maintien d'une chasse populaire est une condition indispensable pour l'avenir de la chasse.

Après épuisement des questions diverses, le Président Jean-Pierre CAUJOLLE procède ensuite à la remise des médailles fédérales.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, la séance est levée à 12 H 30 et de tout ce que dessus a été dressé, le présent procès-verbal, signé du Président et Secrétaire.

Fait à Nice, le 10 mai 2023

Le Président,

Jean-Pierre CAUJOLLE.

Le Secrétaire,

Francis CLARY.